KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association E.C.H.O. Centre Social

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association E.C.H.O. Centre Social
60 rue d'Oran 59100 ROUBAIX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association E.C.H.O. Centre Social

60 rue d'Oran 59100 ROUBAIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association E.C.H.O. Centre Social,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association E.C.H.O. Centre Social relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 17 avril 2024

KPMG SA

Maxime BRION

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 256	4 256	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 576	59 509	5 067	9 328
Autres Immobilisations corporelles	71 582	56 344	15 238	19 471
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	**140 414**	**120 109**	**20 305**	**28 799**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 241		2 241	729
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	236 619	2 484	234 135	250 260
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	200 456		200 456	275 511
Charges constatées d'avance	1 926		1 926	489
Total II	**441 242**	**2 484**	**438 758**	**526 989**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**581 656**	**122 593**	**459 063**	**555 788**

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	59 164	59 164
Report à nouveau	119 182	111 773
Excédent ou déficit de l'exercice	-35 214	7 409
Situation nette (sous total)	**143 132**	**178 346**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	8 729	11 078
Provisions réglementées		
Total I	**151 861**	**189 424**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 000	27 167
Total II	**12 000**	**27 167**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 914	26 773
Provisions pour charges	42 000	42 000
Total III	**46 914**	**68 773**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**84 644**	**99 446**
dont Fournisseurs	26 330	64 793
Factures non parvenues	58 314	34 653
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	**120 303**	**129 864**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	**43 341**	**41 114**
Total IV	**248 288**	**270 424**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**459 063**	**555 788**

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	47 016	30 386
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics		
Subventions	1 131 116	1 206 599
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 859	8 689
Utilisations des fonds dédiés	27 167	2 500
Autres produits	2 053	0
Total I	1 229 211	1 248 174
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	302 470	284 502
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	48 478	44 197
Salaires et traitements	637 590	617 291
Charges sociales	235 924	221 029
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 879	30 443
Dotations aux provisions	0	7 500
Reports en fonds dédiés	12 000	27 167
Autres charges	829	1 236
Total II	1 247 170	1 233 365
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-17 959	14 809
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 435	1 686
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 435	1 686
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 435	1 686
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-14 524	16 495

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 866	4 891
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	3 866	4 891
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	24 495	13 968
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	24 495	13 968
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-20 629	-9 077
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	62	9
Total des produits (I + III + V)	**1 236 512**	**1 254 751**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 271 726**	**1 247 342**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-35 214**	**7 409**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	724	718
Prestations en nature		
Bénévolat	7 479	5 582
TOTAL	8 203	6 300
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	724	718
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	7 479	5 582
TOTAL	8 203	6 300



Centre Social ECHO

Annexe au bilan et au compte de résultat 2023

Objet social :

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

- Mettre en œuvre les actions qui permettront le développement social, économique et culturel du quartier
- Développer et soutenir la vie associative : pour cela elle établira la liaison entre toutes les associations, s'attachant à aider la population à porter les problèmes du quartier et y apporter des solutions nécessaires avec les organismes concernés

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice :

Le projet social (agréé pour 4 années par la CAF ⇨ 2021/2024) s'appuie sur des valeurs de solidarité, de dignité humaine, de laïcité, de respect de chacun portées par le conseil d'administration composé principalement d'habitants et que l'équipe s'attache à défendre.

En 2023, les axes prioritaires sont :

- Le soutien à la fonction parentale
- L'éducation et la prévention
- L'insertion sociale et professionnelle
- La santé et le bien-être

L'inclusion numérique a été positionnée comme un enjeu transversal ainsi que la transition écologique.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus :

Lieu de vie, d'accueil et de services ancré au cœur du quartier ECHO. Il est ouvert à tous sans distinction. Dans ce lieu de proximité, les familles peuvent y trouver des conseils, un accompagnement, la possibilité de parler, de s'engager, de participer à la mise en place de projets qui concernent de nombreux domaines : la santé, l'insertion, l'éducation, les loisirs… et qui sont adaptées à l'évolution des besoins du quartier et de sa population. De la petite enfance aux adultes, chacun peut y trouver sa place. La vocation familiale en est le pilier.

— Secteur petite enfance/enfance : 3/12 ans : 203 enfants et leurs parents soit 133 familles différentes

— Secteur jeunesse 12/25 ans : 143 jeunes dont 88 jeunes 11/17 ans et leurs parents soit 76 familles différentes et 55 jeunes 16/25 ans.

— Secteur adultes/familles/séniors : 580 familles

1 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun

1.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.2 Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

2.3 Principales méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : Continuité d'exploitation, Image fidèle, Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Régularité et Sincérité.

3 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

3.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisations est le linéaire.
Les durées moyennes sont les suivantes :

- Mobilier : 5 à 7 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique et électroménager : 3 ans
- Logiciels : 1 an
- Aménagement des locaux : 10 ans

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	4 256			4 256
Matériel d'activités et informatique	63 190	1 386		64 576
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	56 909			56 909
Aménagement des locaux	4 673			4 673
Total	139 028	1 386		140 414

3.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	4 256			4 256
Matériel d'activités et informatique	53 862	5 647		59 509
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	42 111	3 766		45 877
Aménagement des locaux	0	467		467
Total	110 229	9 880		120 109

3.2 Actif circulant

Créances

Créances	Montant
Clients	2 241
Avoir non parvenu	
Avances et acomptes	
Ville	76 808
CAF	114 254
Département	32 459
Etat	4 498
CARSAT	8 600
Créances diverses	
Produits à recevoir divers	
TOTAL	**238 860**

Etat des échéances des créances :

Intitulés	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Clients et comptes rattachés	2 113 €	128 €	2 241 €
Créances diverses	220 446 €	13 689 €	234 135 €

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 926 €, contre 489 € au 31/12/2022.

3.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances Ville	2 484			2 484
Immobilisations financières				
Total	2 484			2 484

Une provision pour dépréciation sur créance est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement de la créance connue à la clôture de l'exercice.

3.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

3.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	59 164				59 164
Report à nouveau	111 773	7 409			119 182
Excédent ou déficit de l'exercice	7 409	- 7 409		35 214	- 35 214
Situation nette	178 346				143 132
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	11 078		1 354	3 703	8 729
Provisions réglementées					
TOTAL	**189 424**		**1 354**	**38 917**	**151 861**

3.5 Fonds reportés et dédiés

3.5.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. d'exploitation							
- Etat – séjour au ski	12 000		12 000			0	0
- Dépt – précarité énerg.	12 000		12 000			0	0
- CARSAT – vivons retraite	3 167		3 167			0	0
« Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) »							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	27 167		27 167				

3.5.1.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations / Ressources	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
Subvention - Etat – séjour au ski	12 000			12 000	12 000
Total	12 000			12 000	12 000

3.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	26 773		21 859	4 914
Provisions pour charges (retraite)	42 000			42 000
Total	68 773		21 859	46 914

3.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	42 000		42 000

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparées à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans,
- Taux d'actualisation : 3.50%,

— Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%

— Taux de charges sociales : 35%

— Taux de turn over : 4.58%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre association utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) des statistiques propres et d'un taux moyen constaté sur les 3 derniers exercices.

3.6.2 *Provisions pour reversement d'une subvention*

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	4 914	0	0	4 914
Total	4 914	0	0	4 914

Ce montant correspond à :

- un acompte CEJ 6/17 reçu correspondant à des séjours 2021 qui n'ont finalement pas été réalisés

3.7 Dettes

3.7.1 *Précisions sur d'autres dettes*

Dettes	Montant
Fournisseurs	26 330
Factures non parvenues	58 314
Dettes fiscales et sociales	120 303
Produits constatés d'avance	43 341
TOTAL	**248 288**

Etat des échéances des dettes :

Soldes	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 330		26 330
Dettes fiscales et sociales	120 303		120 303
Produits constatés d'avance	43 341		43 341

3.7.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance se composent de :

- Etat CV Accompagnement à la scolarité 6 600 €,
- Ville CV Accompagnement à la scolarité 5 520 €,
- CAF CLAS 11 894 €,
- Département FSE pas à pas 7 944 €,
- CARSAR Vivons retraite + Autonomie numérique 11 383 €

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

3.7.1.2 Subventions à reverser

Le poste « *subvention à reverser* » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra être atteint.

Au 31/12/2023, l'association n'a pas de subvention à reverser.

4 Informations relatives au Compte de résultat

4.1 Produits du compte de résultat

4.1.1 Produits de tiers financeurs

4.1.1.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Département	Etat	Ville	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'exploitation	244 977	164 601	336 836	348 463	36 239

4.2 Résultat Exceptionnel

Il se compose essentiellement de :

Pertes :

Pertes exceptionnelles sur opérations de gestion : 1 030 €, Charges sur exercices antérieurs : 23 465 €,

Produits :

Produits sur exercices antérieurs : 163 €,
Reprise sur subvention d'investissement : 3 703 €,

4.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

4.3.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

4.3.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Le bénévolat dont notre association a bénéficié correspond à :

- Des réunions de bureau/CA/AG pour 378 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire du SMIC) : 6 119 €.
- Des ateliers couture pour 84 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire du SMIC) : 1360 €

4.3.1.2 Mise à disposition de biens

La ville a mis à disposition 3 salles de classe pour l'accompagnement à la scolarité et les ACM 3/12 ans pour un coût estimé à 724 €

4.4 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

4.4.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

—	— CAC 1
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 536 € TTC

4.5 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué dans cette annexe car cela reviendrait à faire mention d'une rémunération individualisée.

4.6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'association se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2.80
Employés	16.28
Contrat de professionnalisation	0
Total	19.08

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « *portage* »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		